

L'aménagement paysager mis en place sur la butte suscite des remarques et nécessite que nous vous apportions des réponses.

Un petit rappel historique s'impose. Une étude dans le cadre de projets communaux, a été réalisée en **avril 2002**, à la demande de la commune de DOUE, par le CAUE 77 (**C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et de l'**E**nvironnement de Seine et Marne).

Cette réflexion intitulée « Valorisation du site de la Butte », « proposait de façon synthétique, un schéma d'organisation des espaces qui composent la Butte et ses abords sur le long terme, reprenant en ce sens des problématiques plus larges. »

Aujourd'hui **en 2024**, soit **22 ans après** ces remarques ; **le Conseil Municipal** engage un programme de protection et de valorisation des espaces du plateau, qui reprend les recommandations émises par le CAUE77.

- Alléger le nombre de véhicules en incitant au stationnement au pied de la butte. Le limiter aux abords de l'église à la dépose de personnes à mobilité réduite et proscrire le roulement sous les arbres.
- Éviter le tassement racinaire avec implantation de blocs de grès.
- Augmenter l'offre de stationnement complémentaire dans le bourg et à proximité. Création d'un parcours piéton.

Les travaux de réfection du service de l'eau entrepris l'année dernière, ont mis à jour des blocs de calcaire. Ils ne quittent pas leur territoire et servent à l'aménagement protecteur des tilleuls.

En complément, des plantations fleuries et végétales accompagneront ce nouveau dispositif. Une signalétique sera mise en place (panneau d'information ci-joint, panneaux de signalisation parking.)

Protégeons, sauvegardons et valorisons notre patrimoine commun pour l'avenir.

Jean-François DELESALLE Maire de DOUE